

Rapport de gestion

INTRODUCTION

Le rapport de gestion (“MD&A”) qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers annuels d’Afri-Can, Société de Minéraux Marins (“Afri-Can”, “la Société”, ou “AFA”) pour l’exercice terminé le 31 août 2005, de même qu’avec les états financiers non vérifiés intermédiaires pour la période terminée le 30 novembre 2005, la déclaration de responsabilité de la direction à l’égard de la présentation de l’information financière et les notes qui s’y rattachent. À moins d’indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Les états financiers non vérifiés intermédiaires pour la période terminée le 30 novembre 2005 et les notes qui s’y rattachent sont non vérifiés et ils n’ont pas été revus par les vérificateurs de la Société.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 17 janvier 2006. La Société divulgue régulièrement de l’information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d’états financiers sur le site SEDAR (www.sedar.com).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des «énoncés prospectifs», tels qu’identifiés dans les dépôts réguliers d’Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n’y a aucune garantie que ces énoncés s’avèreront exacts, et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

RÉSULTATS D’EXPLOITATION

Afri-Can est une société en phase de développement publique canadienne ayant ses actions cotées sur la Bourse Canadienne de Croissance TSX. Les activités de la Société sont spécialisées dans l’acquisition et le développement de concessions diamantifères en Namibie. La mission d’entreprise d’Afri-Can consiste à découvrir et à développer des projets de ressources naturelles de classe mondiale.

PROJETS D’EXPLORATION

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le Bloc J, situé au large des côtes de Namibie à 105 km au nord de Luderitz, s’étend sur 994 km² et occupe une partie de la plate-forme continentale à une profondeur sous-marine variant entre 70 et 170 m approximativement. Le Bloc J (EP 2499) fait l’objet d’une convention d’option et de coentreprise signée en octobre 1999 entre Afri-Can et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd.

Afri-Can détient actuellement une participation indivise de 70% dans la coentreprise et en est l’exploitant. Depuis octobre 1999, Afri-Can a investi plus de 4,3 M \$CA dans le Bloc J. L’approche méthodique adoptée à l’égard de l’exploration de la concession a permis à la Société de réaliser avec succès deux levés géophysiques et deux programmes d’échantillonnage.

Échantillonnage quantitatif : à la mi-octobre 2002, Afri-Can a mené la première phase de son programme d'échantillonnage quantitatif. Le programme a été conçu pour déterminer la continuité de la minéralisation des caractéristiques, établir suffisamment de données quantitatives pour évaluer les ressources inférées et établir des données économiques préliminaires quant au potentiel d'exploitation. Le programme a permis le prélèvement de 25 échantillons d'une moyenne de 13,24 m² chacun sur une superficie de 0,365 km² du plancher océanique. Les échantillons ont été prélevés à deux sites d'ancrages, 21 au premier site et quatre au deuxième site. Onze échantillons ont en outre été prélevés dans la zone minéralisée, dans lesquels on a récupéré 84 diamants de qualité gemme. La plus grosse pierre pesait 0,49 carat.

Échantillonnage de reconnaissance : à la mi-novembre 2001, Afri-Can a mené un programme d'échantillonnage de reconnaissance afin de confirmer la présence de diamants et de déterminer les zones de sédiments diamantifères. Le programme a permis le prélèvement de 338 échantillons à 29 sites d'ancrage sur une superficie de 728 m² de graviers. Vingt-trois diamants de qualité gemme d'un poids total de 4,65 carats ont été trouvés, la plus grosse pierre pesant 0,64 carat. Ces échantillons ont été récupérés dans 17 caractéristiques géologiques, dont huit ont démontré la présence de diamants. Deux des échantillons contenaient plus d'un diamant, ce qui prouve que les diamants se concentrent à certains endroits de façon plus importante que dans les concentrations typiques des zones marines situées au large de la côte ouest namibienne. L'analyse des données combinées des deux premiers programmes d'échantillonnage a permis de confirmer la nature diamantifère de la Caractéristique 8 et l'étendue de la minéralisation est maintenant bien définie dans la région échantillonnée. Les nouvelles observations géologiques qui ont été faites au cours des programmes d'échantillonnage ont en outre permis de mieux comprendre les origines des diamants contenus dans le Bloc J ainsi que les raisons de leur répartition. De plus, il est maintenant évident que le Bloc J est l'hôte de trois types distincts de dépôts diamantifères, soit des vallées de pavements désertiques marins, des paléo-zones de ressac (vagues de graviers) et une vallée éolienne/fluviale.

- Les pavements désertiques marins ont été formés par des sédiments provenant d'une « plage du pléistocène » (de 8 000 ans à 3 millions d'années), qui était en fait un affleurement de grès de base et de conglomérats de la période tertiaire dont l'érosion a entraîné la formation de ces pavements détritiques. L'importance de cette découverte ne peut être sous-estimée, comme le démontre l'information publiée par De Beers sur les dépôts du plateau continental moyen :

« [Traduction] Les graviers diamantifères cimentés sur les revers de crêtes structurales ont été engloutis durant les périodes de transgressions marines et d'érosion. Leur remaniement subséquent a produit des pavements désertiques marins à partir des sédiments fluviaux et deltaïques originaux, augmentant la teneur diamantifère de 4 à 20 fois. »

- Les graviers récupérés dans les vagues de graviers (Caractéristiques 8 et 17) contiennent une abondance de « suites exotiques du fleuve Orange », telles que des agates, des jaspes, des épisodites et des roches ferrifères rubanées qui, en quantités aussi élevées, sont de bons indicateurs de la présence de diamants. Les vagues de graviers sont situées à 125 m sous le niveau de la mer actuel et se caractérisent par la présence de grandes dalles de socle rocheux, d'où l'appellation « vagues de graviers ». Afri-Can est la première société après Namdeb (coentreprise formée par le Gouvernement de Namibie et De Beers) à avoir découvert un dépôt de vagues de graviers.

- La géologie de la vallée éolienne/fluviale (Caractéristique 6) est similaire à celle qui est exploitée par Diamond Fields (Marshall Forks) et l'ancienne société Namco (Caractéristique 19). La Caractéristique 6 est située à environ 105 m de profondeur et consiste en un groupe de vallées et de dépressions qui auraient été exposées quand la côte se trouvait à 125 m sous le niveau actuel de la mer, soit à l'époque de

formation de la Caractéristique 8, mais qui auraient par la suite été submergées, créant des zones marines aux eaux peu profondes ou lagunaires.

Afri-Can a complété la phase préparatoire du prochain programme d'échantillonnage en vrac et de pré-faisabilité en octobre 2003. L'échantillonnage couvrira la superficie de 42,1 km² des zones minéralisées et potentiellement minéralisées déjà identifiées sur le Bloc J. L'objectif du programme consiste à établir une ressource minière sur le Bloc J selon les règles et définitions du CIM. Des discussions avec des investisseurs stratégiques cherchant à accroître leur intégration verticale dans l'industrie du diamant sont en cours afin de démarrer l'étape 3 du programme.

Le 11 janvier 2006, la Société a finalisé une entente pour des travaux d'échantillonnage avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD. ("IMD")** sur la concession marine Bloc J détenue par la Société en Namibie. Ce contrat, incluant les options relatives au paiement du solde impayé, est assujéti à l'approbation des actionnaires de la Société, lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue le 23 février 2006. Dans l'éventualité où les actionnaires ne donneraient pas leur approbation à cet effet et que IMD ne réussirait pas à obtenir trois licences d'exploration et prospection marine additionnelles en Namibie le ou avant le 23 février 2006, IMD aura le droit de résilier ce contrat.

Les travaux prévoient la tenue d'une étude géophysique sur un total de 3 100 kilomètres linéaires ainsi que l'extraction de 319 larges échantillons dans les Caractéristiques F, H et J de la concession. Le commencement des travaux est prévu au cours du premier semestre de 2006 et les travaux se poursuivront sur une durée d'environ 6 mois.

Afri-Can louera le vaisseau et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. L'estimation de coût pour le programme complet est d'approximativement 2,5 millions \$US. Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, la balance à payer à la fin du programme est estimée à 1,8 million \$US.

CONCESSIONS NAMIBIAN GEMSTONES

Depuis 1998, Afri-Can a investi au delà de 8 millions¹ \$ dans ce projet. En vertu des ententes, Afri-Can possède aussi l'option d'augmenter sa participation à 80%.

Les résultats d'un levé géophysique précédent ont permis d'isoler une zone d'environ 1 900 km² comprenant des secteurs peuplés d'affleurements rocheux et de roches recouvertes d'une fine couche de sédiments non consolidés. Un programme d'échantillonnage permettra l'identification de matériaux terrigènes susceptibles d'être associés à des dépôts diamantifères. Le programme devrait prendre deux mois à compléter pour un coût de 500 000 \$ US. Ce programme sera mis de l'avant lorsque nous aurons complété les programmes d'échantillonnage de Bloc J.

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Le 26 mai 2005, Afri-Can annonce qu'elle et Deep South ont signé une entente d'option et de gestion avec Copper Resources Corporation ("CRC") selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can de gérer les programmes d'exploration et d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le gisement de cuivre Haib en Namibie. À cause de cette transaction, Afri-Can n'a plus d'engagements financiers envers Deep South et ce, même si CRC décidait de se retirer du projet.

¹ Veuillez noter que la valeur comptable reflétée dans nos livres est moins importante que les fonds investis par la Société.

Information annuelle choisie

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les six derniers exercices vérifiés de la Société terminés, respectivement, les 31 août 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000.

	FISCAL 2005	FISCAL 2004	FISCAL 2003	FISCAL 2002	FISCAL 2001	FISCAL 2000
	31/08/05	31/08/04	31/08/03	31/08/02	31/08/01	31/08/00
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	954,713	1,011,394	799,809	887,505	659,998	590,173
Perte avant radiations	1,038,142	1,055,289	882,920	980,317	605,768	424,503
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.012	0.014	0.010	0.020	0.010	0.010
Perte nette	6,849,562	4,835,086	891,676	980,317	3,185,550	424,503
Perte nette et perte nette diluée par action	0.080	0.060	0.010	0.020	0.060	0.010
Actif à court terme	345,862	93,217	160,148	934,957	748,021	183,328
Actif total	4,738,641	10,053,595	13,451,968	13,006,819	10,245,026	11,020,373
Passif à court terme	133,085	938,334	974,476	569,277	124,050	190,032
Montant dû aux administrateurs	356,042	812,162	239,913	59,557	50,630	9,335
Avoir des actionnaires	4,249,515	8,303,099	13,451,968	13,006,819	10,070,346	10,821,006

Analyse de l'information financière choisie

Au cours de la période couverte par les présents commentaires, les activités des concessions de Afri-Can étaient en mode entretien et maintenance. La Société a plutôt concentré ses efforts sur l'assainissement de son bilan, la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat complète avec un partenaire technique expérimenté.

Les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a maintenu des activités de planification de l'exploration marine. La plupart sinon la totalité des aspects positifs de nos programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 ont été assombris par les problèmes rencontrés par nos compétiteurs et qui ont impacté le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins.

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can vis-à-vis ses concessions marines est simple : développer d'abord notre concession du Bloc J et ensuite développer notre concession Namibian Gemstones. Cette approche par étape était nécessaire parce qu'il reste des défis techniques à surmonter avant que nous ne puissions commencer à travailler aux profondeurs telles que celles retrouvées sur la concession Namibian Gemstones.

Malheureusement, des événements hors du contrôle de la Société ont retardé de deux ans la mise en place du plan ce qui a reporté l'échéancier de développement de nos concessions Namibian Gemstones. Les normes comptables de l'ICCA stipulent que, lorsqu'il y a eu un retard au démarrage de plus de 3 ans, il y a présomption qu'il est nécessaire de radier les coûts capitalisés et dépenses de développement et les coûts pré-exploitation. La Société perçoit encore la concession Namibian Gemstones comme l'un de ses actifs stratégiques.

En plus de la radiation de la valeur d'acquisition de Namibian Gemstones de 5 235 180 \$ susmentionnée, la Société a décidé au cours du 4^{ième} trimestre 2005 de rendre son intérêt résiduel dans le Bloc B à Together Quando, ce qui a généré une radiation de la valeur d'acquisition de 163 245 \$ encore aux livres. Le reste des 279 150 \$ en radiation de propriétés minières est attribuable au solde non-amorti de la transaction ORMME radiée au 31 août 2005. Cette décision a eu pour effet de radier également les frais afférents à ORMME au chapitre des dépenses d'exploration reportées en date du 31 août 2005. De plus, 93 050 \$ en dépense d'exploration relatif à la transaction ORMME comptabilisé durant l'année fiscale en tant que dépense d'exploration reporté à été radiée au 31 août 2005.

Au cours des six exercices antérieurs, la moyenne des frais généraux et des pertes avant radiation était respectivement de 817 265 \$ et 831 156 \$. Pour les exercices 2005 et 2004, ces montants sont plus élevés que les moyennes parce que depuis l'exercice 2004, presque toutes, et toutes pour l'exercice 2005, des dépenses de direction et administratives attribuables à nos programmes en Namibie sont imputées aux dépenses opérationnelles et non pas incluses dans les dépenses d'exploration comme elles l'étaient par le passé. Il est aussi important de noter que l'accroissement des salaires et avantages sociaux inscrits aux frais généraux en 2004 et 2005 ne sont pas attribuables à un accroissement du personnel ou de salaire.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les huit derniers trimestres.

	FISCAL 2006	FISCAL 2005				FISCAL 2004		
Trimestre	30/11/05	31/08/05	31/05/05	28/02/05	30/11/04	31/08/04	31/05/04	29/02/04
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	229,49	221,98	230,37	281,46	220,88	404,27	161,63	204,19
Perte avant radiations	230,03	216,36	249,83	338,76	233,17	365,55	262,47	248,70
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	230,03	5,87	413,07	325,30	233,17	4,03	262,47	248,70
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.08	0.00	0.00	0.00	0.06	0.00	0.00
Actif à court terme	120,816	345,862	1,180,017	53,039	64,515	93,217	110,144	217,946
Actif total	4,495,873	4,738,641	11,076,877	10,118,987	10,103,720	10,053,595	13,964,850	13,917,852
Passif à court terme	125,359	133,084	447,328	930,769	730,881	938,334	1,124,370	1,003,302
Montant dû aux administrateurs	351,037	356,042	501,349	666,060	528,377	812,162	537,188	348,785
Avoir des actionnaires	4,019,477	4,249,515	11,128,200	8,519,158	8,844,462	8,303,099	12,303,292	12,565,765

Analyse de l'information financière trimestrielle choisie

Si l'on tient compte du fait que toutes les dépenses de gestion ne sont comptabilisées en tant que dépenses d'exploitation que depuis le premier trimestre de l'exercice 2005, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations pour les huit derniers trimestres, qui se chiffrent en moyenne à 244 290 \$ et 268 115 \$, illustrent fidèlement ce qu'il en coûte chaque trimestre pour assurer l'exploitation de la Société. De ce montant, 95 000 \$ ont trait aux salaires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

Performance globale trimestrielle

Au cours du premier trimestre 2006, la Société a encouru des dépenses de 13 309 \$ (contre 59 118 \$ pour la période correspondante l'an dernier) en dépenses d'entretien pour ses concessions marines.

Pour l'exercice, la Société a encouru une diminution des ses pertes nettes de 3 141 \$ (ou 1,4%), (230 039 \$ contre 233 178 \$), les frais généraux ont augmenté de 8 616 \$ (ou 3,9%) et les autres coûts ont diminué de 11 755 \$ (ou 95,6%).

L'augmentation des frais généraux de 8 616 \$ (ou 3,9%) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable principalement à ce que la hausse des salaires et avantages sociaux, frais de déplacement, et de relations publiques ont été supérieurs à la baisse des frais professionnels, coûts d'octroi des options, de dépenses de bureau, information aux actionnaires et frais d'inscription, d'intérêt et frais bancaires.

L'accroissement de 36 815 \$ en frais de relations publiques durant les mêmes périodes des exercices 2005 et 2006 est relié à l'accroissement des efforts de la Société pour augmenter sa visibilité alors que l'accroissement de 14 710 \$ des salaires et avantages sociaux à été causé par une différence entre les périodes comparatives utilisées.

Les autres frais de 543 \$ sont composés de: perte sur change de 776 \$ (versus 12 536 \$ pour la même période l'an passé), et des revenus d'intérêt de 233 \$.

Situation de trésorerie

En tant que la Société est en phase de démarrage, les activités de la Société ne lui permettent pas de s'autofinancer. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre à l'avenir ses plans de développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir des mises de fonds suffisantes dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Le fonds de roulement dont Afri-Can devra disposer pour l'exercice 2006 se chiffre à 150 000 \$ environ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

À l'heure actuelle, la Société ne possède pas d'instruments financiers. La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations des cours du change. La Société n'a pas recours présentement à des instruments financiers dans le but de limiter son exposition à ces fluctuations des cours du marché.

Au 30 novembre 2005, le déficit de fonds de roulement de la Société était de 34 329 \$ (versus un fonds de roulement de 212 778 \$ au 31 août 2005). Les actifs à court terme de la Société au 30 novembre 2005 comprennent les éléments suivants : 15 284 \$ d'encaisse et d'encaisse équivalente; 28 808 \$ de compte à recevoir et 46 398 \$ de dépenses payée d'avance.

Les passif à court terme de la Société au 30 novembre 2005 atteignait 125 359 \$. Ce passif à court terme comprend les éléments suivants : des comptes généraux à payer de 102 911 \$ (113 867 \$ au 31 août 2005); des charges à payer de 22 448 \$ (19 217 \$ au 31 août 2005); et 0 \$ de billets à payer.

Sources de financement

Pour l'exercice qui vient, la Société n'a aucun engagement en matière de dépenses en immobilisations. Les dépenses d'explorations prévues de la Société sont de nature discrétionnaire. De plus la signature de l'entente avec Copper Resources le 26 mai 2005 leur a transféré la responsabilité des dépenses d'exploration pour le projet Haib.

Afri-Can est en pourparlers avec de potentiels partenaires stratégiques afin de reprendre nos activités d'exploration marine pour le diamant. Un financement pouvant atteindre 2 millions US \$ pourrait être nécessaire afin de parachever les travaux. La Société compte financer ses programmes d'exploration par les fonds recueillis soit par des placements privés soit par des partenariats stratégiques avec des groupes bien capitalisés.

Opérations entre apparentés

L'un des administrateurs d'Afri-Can assure la prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société. Pour le trimestre terminés le 30 novembre 2005, un montant de 13 050 \$ d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires dans les états consolidés des résultats et du déficit et a trait aux services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

De plus, au cours de la même période un montant de 18 750 \$, en honoraires au Président du Conseil, a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords. Le montant dû aux administrateurs ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités précises de remboursement.

Le montant dû aux administrateurs payable au 30 novembre 2005 se compose de salaires impayés, d'honoraires juridiques et autres, d'un montant total de 351 037 \$ (356 042 \$ au 31 août 2005). Ces montants sont payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs ainsi qu'à deux autres administrateurs de la Société.

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des propriétés minières et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 2 afférente aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice le 31 août 2005 fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirées.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

1) Conversion de devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

2) Régime d'options d'achat d'actions

Le 1 septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles normes pour les paiements à base d'actions (Chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, « Rémunérations et autres paiements à base d'actions »). Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions versées à des salariés ou à des non-salariés. En vertu de ces nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions effectués à des salariés et à des non-salariés doivent être systématiquement constatés dans les états financiers de la Société. Ces normes établissent une méthode de constatation basée sur la juste-valeur et encouragent les sociétés à adopter cette méthode de constatation pour leurs régimes de rémunération des employés à base d'actions. La Société utilise le modèle d'évaluation des options Black-Scholes en vue d'établir la valeur estimative des options attribuées. Le coût est constaté en tant qu'augmentation des charges salariales, des frais reportés ou des honoraires de même qu'à titre d'augmentation du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par des salariés lors de l'exercice de ces options d'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions.

3) Propriétés minières et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de propriétés minières sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés de la propriété minière concernée sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subit des retards importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

Radiation des frais d'exploration reportés

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses biens miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers peut dépasser leur valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques incertitudes qui pourraient par la suite influencer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des biens miniers et dépenses afférentes.

Suite à l'examen auquel elle a procédé au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2004, la direction a conclu qu'elle donnerait priorité au développement des concessions marines en développant d'abord la concession du Bloc J et ensuite la concession du Namibian Gemstones.

La valeur d'acquisition du Bloc B a été conservée dans nos livres depuis la fin de l'exercice 2004 parce que la direction étaient en pourparlers avec différents groupes namibiens quant à la vente de son intérêt dans le Bloc B. En cours de notre révision du quatrième trimestre 2005, la direction a décidé de radier la valeur d'acquisition du Bloc B de 163 245\$ et nous avons rendu notre intérêt restant à Together Quando. Étant donné qu'aucun travail d'exploration n'a été effectué sur notre concession Namibian Gemstones au cours des trois dernières années, il a été décidé durant l'exercice fiscal 2004 de radier les dépenses d'exploration de 2 835 630\$ de la concession Namibian Gemstones en raison de retards dans son développement.

Cette décision est fondée sur l'article NOC 11.17 applicable à la note d'orientation 3063.10 du Manuel de l'ICCA, qui stipule que de brèves interruptions des activités, des interruptions dont les causes sont externes à l'entreprise et des interruptions inhérentes au processus d'acquisition des actifs n'indiquent pas nécessairement qu'il faille constater une moins-value. Toutefois, lorsque les activités de démarrage accusent un retard de plus de trois ans, on présume qu'il est nécessaire de constater une moins-value à l'égard des coûts capitalisés, des frais de développement reportés et des coûts de pré-exploitation reportés. Cette présomption ne peut être écartée que par une preuve convaincante du contraire.

Puisque les retards au développement de la concession Namibian Gesmtones est le résultat d'événements externes et puisque la Société considère toujours la concession Namibian Gemstones comme un de ses actifs stratégiques, la radiation de 2004 a été limitée aux dépenses de développement reportées. Qui plus est, compte tenu du travail fait sur les propriétés depuis leur acquisition et à la lumière de l'expérience de la direction dans cette industrie, aucune information n'est parvenue à la direction indiquant qu'il faille constater une moins-value de ces propriétés. En fonction de ces informations, le coût des propriétés est la meilleure estimation de la valeur des propriétés au 31 août 2005. Malheureusement, le fardeau de l'information requise pour outrepasser le critère de présomption tel qu'il apparaît au manuel de l'ICCA est si contraignant que la Société s'est finalement résignée à radier la valeur restante de la propriété Namibian Gemstones en date du 31 août 2005.

Modifications des conventions comptables, y compris leur adoption initiale

Au cours de l'exercice 2004, la Société a adopté la recommandation de l'ICCA sur la constatation et répartition du coût de mise hors service d'une immobilisation.

L'article 3110.13 du Manuel de l'ICCA se lit comme suit : « Lors de la constatation initiale d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, l'entité doit constater un coût de mise hors service de l'immobilisation en augmentant la valeur comptable de celle-ci du même montant

que le passif. L'entité doit ensuite répartir le coût de mise hors service sur la durée de vie utile de l'immobilisation et le passer en charges selon une méthode systématique.»

Par conséquent, la phrase suivante a été ajoutée à l'information liée à la convention comptable d'Afri-Can pour les coûts environnementaux au cours de l'exercice 2004 : « Un montant correspondant sera capitalisé relativement à l'actif minier et amorti sur sa durée de vie utile.»

Selon nos vérificateurs, aucun changement aux pratiques comptables applicable à la Société n'est survenu en 2005

Information sur les actions en circulation

Au 30 novembre 2005, Afri-Can comptait 107 103 434 actions émises et en circulation (avec une valeur d'émission de 32 211 008 \$), 7 231 562 bons de souscription (7 600 000 au 31 août 2005) et 1 795 000 options (1 915 000 au 31 août 2005) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 116 129 996.

Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 107 103 434 étaient en circulation à la date des présentes.

FACTEURS DE RISQUE

Toutes les propriétés minières de la Société détenues en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. L'exploration et le développement de projets miniers sont des activités à risque élevé. La rentabilité à long terme de la Société sera liée en partie aux coûts et au succès des programmes d'exploration et de mise en valeur subséquents, lesquels pourront également être influencés par différents facteurs. Parmi ces facteurs, il faut considérer les attributs des gisements miniers éventuels, soit la qualité et la quantité des ressources, ainsi que les coûts de développement d'une infrastructure de production, les coûts de financement, la valeur marchande des diamants bruts et la nature compétitive de l'industrie.

Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.

(s) Bernard J. Tourillon, MBA

Vice-président exécutif et Chef des services financiers
Montréal, le 23 janvier 2006